



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE LE THILLAY

**OBJET DU MARCHE : FOURNITURE ET PREPARATION DES REPAS EN
LIAISON CHAUDE**

ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.
Date de la remise des offres : 30 juillet 2021 à 12h00

Marché n° 2 / 2021 : Fourniture et préparation des repas

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Objet du marché et dispositions générales

Article 1 : Objet du marché

Article 2 : Représentation de l'administration

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Article 4 : Décomposition en lot

Article 5 : Contractants

CHAPITRE 2 : Durée, prix et exécution du marché

Article 1 : Durée

Article 2 : Prix

Article 3 : Exécution

Article 4 : Paiement

CHAPITRE 3 : cession de créance ou nantissement

CHAPITRE 1 : Objet du marché et dispositions générales

Article 1 : Objet du marché.

L'approvisionnement et la livraison des denrées alimentaires (céréales, légumes, fruits, viandes, poissons, produits laitiers, desserts, etc.).

La confection sur place, au restaurant municipal de repas pour les enfants et les adultes des écoles maternelles et primaires, des centres de loisirs, le personnel communal et les personnes âgées ou en difficulté de la commune du Thillay.

Article 2 : Représentant de l'administration

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE LE THILLAY
Services Techniques
21 Rue de Paris
BP 814 - LE THILLAY
95508 GONESSE

Administratif : Madame Valérie LECLERE

Email : v.leclere@mairie-le-thillay.fr

Tél : 01 39 33 94 16

Technique : Monsieur BOSCH, Directeur des Services Techniques

Email : ebosc@mairie-le-thillay.fr

Téléphone : 06.70.15.22.26

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Gonesse.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement et le bordereau de prix en annexe fourni par le soumissionnaire. Il devra faire apparaître les montants hors taxe, les taux et les montants de la T.V.A. les montants toutes taxes comprises des prestations et libellés en Euros.
- Le règlement de consultation,

- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Article 4 : Décomposition des lots.

Ce marché comporte un seul lot unique.

Article 5 : Contractants

a) Pour les entreprises individuelles :

Je soussigné :

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification SIRET :

Numéro d'inscription au Registre Du Commerce :

Ou Répertoire des Métiers :

Code d'activité économique principale (APE) :

b) Pour les sociétés :

Je soussigné :

Nom et prénom, qualité :

Agissant au nom et pour les comptes de la société :

Domiciliée à :

Dont le siège social est à :

Immatriculation INSEE :

Numéro d'identification SIRET :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

Code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés.

Et après avoir établi la déclaration prévue à l'article 45 du Code des Marchés Publics,

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visées ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans délai de **90** jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite des offres fixées par le règlement de la consultation.

CHAPITRE 2 : Durée, prix et exécution du marché

Article 1 : Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans non renouvelable à compter de sa notification.

Article 2 : Prix

Le prix proposé par le candidat est le suivant :

- le prix net hors taxe,
- le taux légal de la taxe applicable au montant du marché,
- le prix du marché toutes taxes comprises en Euros,
- le mois d'établissement du prix du marché

Soit :

Le montant total du marché est fixé :

montant HT	_____	€
T.V.A	_____	€
Montant T.T.C	_____	€
Le mois d'établissement du prix du marché	_____	€

Article 3 : Exécution

Les prestations débuteront après la notification du marché.

Article 4 : Paiement

Les modalités de règlement des comptes au marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître d'Ouvrage se libéra des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit en euros.

du compte ouvert (joindre RIB) au nom de :

Sous le numéro :

Etablissement détenteur du compte :

Adresse :

Conformément au décret du 21 février 2002 modifié (par le décret du 31 décembre 2008) pris en application de l'article du Code des Marchés Publics, le délai global de paiement est de 30 jours.

Le point de départ du délai global de paiement est la date d'exécution des prestations lorsqu'elle est postérieure à la demande de paiement.

CHAPITRE 3 : CESSION DE CREANCE OU NANTISSEMENT

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi :

De-----€

Vu et accepté par l'entrepreneur soussigné en date du :

Fait en un seul original : A..... Le.....

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

L'entreprise

Le Maître d'œuvre

Signature du candidat

LE MAIRE

Patrice GEBAUER

Date d'effet du marché :

Pour le représentant légal du Maître de l'ouvrage.